Budget de crise pour les pompiers de l'Ain

Ain : la dette des pompiers atteint 46,4 millions d'euros

Crise oblige, les collectivités locales sont plus regardantes pour financer le service départemental d'incendie et de secours.

« Il faudra faire payer certaines interventions »

Pour Rachel Mazuir, président du conseil général, le contribuable ne peut pas tout payer. Il faudra aussi limiter le recrutement.

« Nous pouvons encore rationaliser les coûts »

Pour le colonel Bernard Romatif, patron du Sdis, il faudra rationaliser les coûts et limiter les interventions indues.

PAGE 7

1295
SO 01

Les finances sont dans le rouge : budget de crise pour les pompiers

Les interventions sont en hausse et les besoins en personnel et en casernes également. Mais les pompiers de l'Ain sont eux aussi confrontés à la crise, tout comme le conseil général leur principal financeur

« C'est jamais assez rapide quand on intervient, et c'est toujours trop cher quand on paie », résume le colonel Bernard Romatif, le directeur du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de l'Ain. Les pompiers sont pris en étau. La société en demande toujours plus à ce service public qui fonctionne 24 heures /24 : pallier le manque d'ambulances ou faire du social avec des personnes âgées.

Une dette qui atteint maintenant une année de budget

Mais les élus font la moue quand il s'agit de mettre la main au portefeuille. En témoigne un rapport parlementaire dénonçant l'envolée du budget des Sdis en France. Les pompiers eux se défendent : 78 euros par an et par habitant c'est moins qu'en Allemagne par exemple, et les pompiers français interviennent partout, jusqu'en montagne ou en milieu aquatique, au contraire des autres.

Dans l'Ain, le Sdis n'échappe pas aux difficultés financières : depuis des années, il doit emprunter pour financer la construction ou reconstruction de casernes devenues obsolètes. Et la dette atteint aujourd'hui 46,4 millions d'euros. Quasiment une année de budget (53,2 millions d'euros). Le problème du financement rejoint la crise des finances publiques. Le conseil général a limité à 30 millions sa participation (+ 3,45 %). Et celle des communes plafonne cette année à 8,78 millions. Car, depuis 2002, elle est calquée sur l'inflation. Et les bases, assises sur le potentiel fiscal et la population, n'ont pas bougé depuis cette date. Une mesure prise à la demande des maires qui trouvaient qu'ils payaient trop.

« Mais à l'époque, l'addition des coûts a été inexacte, remarque le colonel Romatif. Les communes qui payaient pour leur caserne n'identifiaient pas le coût réel : électricité, assurance et fournitures étaient intégrées dans leur budget global. »

Aujourd'hui, le Sdis de l'Ain « n'est pas dans le rouge » à proprement parler, « mais nous atteignons les limites de notre capacité à emprunter ».

Que faire alors que le nombre d'interventions s'envole, au rythme de l'augmentation de la population (600 000 habitants en 2010), que le vivier des pompiers volontaires et leur disponibilité se réduisent, et qu'une dizaine de casernes sont encore à construire ?

« Nous pouvons encore rationaliser les coûts, annonce le directeur du Sdis, également limiter les interventions indues, privilégier l'achat de véhicules de secours à victimes plutôt que des gros engins. » Surtout, les gros investissements seront désormais subventionnés directement par le conseil général. Après, le coût du fonctionnement sera un problème « politique », les conseillers généraux étant largement majoritaires au conseil d'administration du Sdis.

« On met en avant le coût des pompiers, mais on ne parle jamais du coût social, ajoute le colonel Romatif, les millions d'euros que nous faisons économiser sur le volet industriel avec nos interventions et nos actions de préventions. »

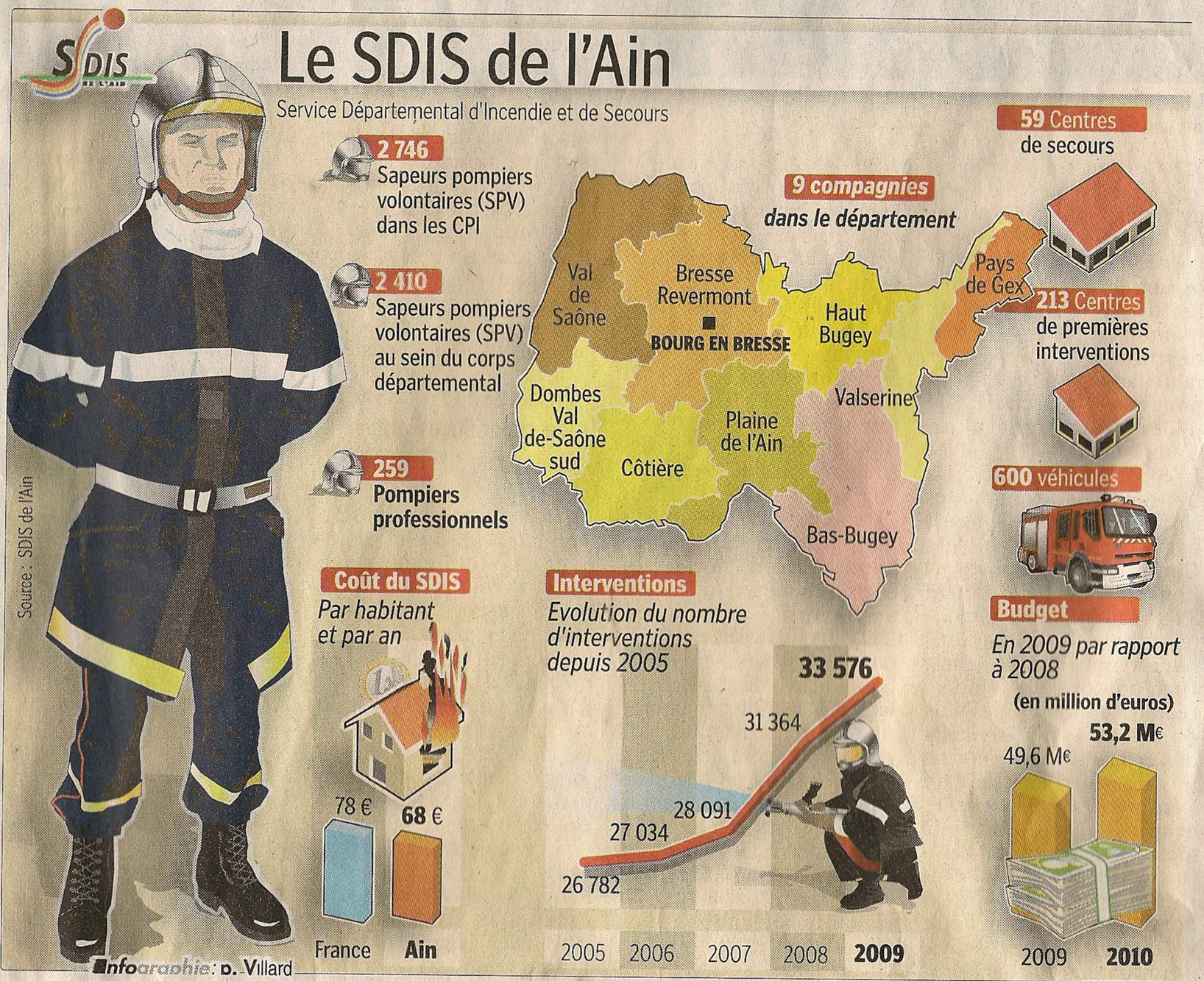

tes. Et la dette atteint aujourd'hui 46,4 millions d'euros. Quasiment une année de budget (53,2 millions d'euros). Le problème du financement. Maintenant nous ferons ça en direct, annonce Rachel Mazuir, avec un plan pluriannuel étalant les investissements sur plusieurs années. »

privilégier l'achat de véhicules de secours à victimes plutôt que des gros engins. » Surtout, les gros investissements seront désormais subventionnés directement par le conseil général. Après, le coût du fonctionnement sera un problème « politique », les conseillers généraux étant largement majoritaires au conseil d'administration du Sdis. « On met en avant le coût des pompiers, mais on ne parle jamais du coût social, ajoute le colonel Romatif, les millions d'euros que nous faisons économiser sur le volet industriel avec nos interventions et nos actions de préventions. »

Frédéric Boudouresque

Infographie : D. Villard

Le colonel Romatif, patron des pompiers de l'Ain, et Rachel Mazuir, président du conseil général / Archives Laurent Thevenot

Rachel Mazuir : « Il n'est pas normal que le contribuable paie tout »

Depuis la loi de « départementalisation » de 1996, c'est sur le département et les communes que repose le budget des pompiers. Mais les maires ont fait pression en 2002 pour que la loi « gèle » leur contribution. C'est donc sur le Département que se répercutent les efforts financiers. Mais tout le monde va devoir faire des efforts. « Notre Sdis fonctionne bien, avec notamment plus de 5 000 volontaires. Il n'y a que quelques départements en France à avoir choisi de garder des centres de première intervention communaux. C'est un bel exemple d'engagement citoyen », estime Rachel Mazuir, le président du conseil général de l'Ain. « Mais les pompiers c'est un peu le supermarché de la sécurité. On s'adresse à eux au moindre problème, comme pour un manque d'ambulance. Il va falloir se poser la question de cette dérive et rendre payante certaines interventions à l'image des nids de guêpe. Ce n'est pas normal que le contribuable paie tout. Dans les Pyrénées récemment, sauver les spéléologues a coûté 50 000 euros, alors qu'une activité de loisirs devrait être payée par les assurances. De même, on appelle les pompiers pour un chien tombé dans une faille. On ne pourra jamais répercuter le coût complet, mais il faut responsabiliser les gens. On a parfois l'impression que les gens achètent un service maintenant. J'ai souvenir qu'à Viriat il y a eu une entorse sur un terrain de sport et six pompiers de Bourg et Viriat sont venus ! Que vont penser les gens qui voient débarquer une armada pour une entorse. Je pense qu'il faut améliorer le système, encourager le volontariat et passer des conventions avec les entreprises qui emploient des pompiers. Mais que les volontaires se sentent utiles. »

Au niveau du budget, le conseil général va « serrer les boulons » : limiter le recrutement de professionnels (30 en 2009 dont 10 non pourvus), faire durer le matériel. Pour l'immobilier, « avant, les casernes étaient construites par le Sdis, mais le Département payait indirectement. Maintenant nous ferons ça en direct, annonce Rachel Mazuir, avec un plan pluriannuel étalant les investissements sur plusieurs années. »

Mais l'élu rappelle aussi que beaucoup de dépenses ne se maîtrisent pas : les avancées sociales décidées par l'État, le prix de l'essence, la taxe carbone qui coûterait 100 000 euros. « Ce serait logique que l'État paie pour les pompiers comme à Paris et Marseille. »

L'heure est en tout cas aux économies (mutualiser le parc automobile avec celui du conseil général par exemple). Et « les pompiers comme les autres doivent participer à l'effort de rigueur. »

F. B.